

**INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU
COMMUNES DE SAINTE-ANNE, DE SAINT-FRANCOIS, DE LA DESIRADE ET DE
BORICAUD ABYMES**

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers des communes de **SAINTE-ANNE**, de **SAINT-FRANCOIS**, de la **DESIRADE** et de **Boricaud ABYMES**.

que conformément à la demande de l'ARS formulée ce lundi 2 octobre 2023, **l'eau est interdite à la consommation en raison de la détection de bactéries coliformes en sortie de l'unité de traitement d'eau de Deshauteurs et sur le réseau de distribution alimenté par cette usine.**

Par conséquent, les abonnés concernés ne doivent pas consommer l'eau pour la boisson, la préparation des aliments et le brossage des dents et ce jusqu'à la levée par l'ARS de cette interdiction de consommer l'eau.

Les équipes du SMGEAG poursuivent leurs investigations, interventions et recontrôles nécessaires en vue d'un retour à la normale dans les plus brefs délais.

Le SMGEAG informera ses abonnés de l'évolution de la situation et présente ses excuses pour la gêne occasionnée.